

# SANTÉ

## ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

### Personnel

#### CNG Centre national de gestion

### **Arrêté du 14 avril 2015 portant inscription au titre de l'année 2015 au tableau d'avancement complémentaire à la hors-classe des personnels de direction**

NOR : AFSN1530331A

La directrice générale du Centre national de gestion,  
Vu l'article L.6141-1 du code de la santé publique ;  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;  
Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;  
Vu le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée ;  
Vu l'arrêté du 2 août 2005 modifié relatif à l'échelonnement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 ;  
Vu l'arrêté du 16 décembre 2014 portant inscription au titre de l'année 2015 au tableau d'avancement à la hors-classe des personnels de direction ;  
Vu l'avis de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des personnels de direction des établissements énumérés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, en séance du 14 avril 2015,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les directeurs d'hôpital de classe normale ci-après sont inscrits au titre de l'année 2015 au tableau d'avancement complémentaire à la hors-classe des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée comme suit :

Sont nommés au 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

- 1 Stéphane LAFFON.
- 2 Jean TOURET.
- 3 Fatiha ZIDANE.

Sont nommés à une date ultérieure :

- 4 Aurélie RAMA, le 10 mars 2015.
- 5 Didier GUIDONI, le 30 mars 2015.
- 6 Jean-François SICARD, le 1<sup>er</sup> avril 2015.
- 7 Aurore NEMER, le 1<sup>er</sup> avril 2015.
- 8 Xavier FAURE, le 1<sup>er</sup> mai 2015.
- 9 Marie-France PEYRAT, le 1<sup>er</sup> septembre 2015.
- 10 Marie-Rose BONFANTE, le 1<sup>er</sup> septembre 2015.
- 11 Fabrice DECOURCELLES, le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Article 2

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès de l'administration auteur de la décision, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

Article 3

La directrice générale du Centre national de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 14 avril 2015.

Pour la directrice générale et par délégation :  
*La directrice générale adjointe,*  
M.-C. CHÂTENAY-RIVAUDAY-MAREL